



Montpellier, le 7 décembre 2012

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe de travail thématique « Trame bleue – Zones Humides » 18 Juin 2012

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

BAUCHET Zoé	DREAL LR / SBEP
CHAUVEL Muriel	DREAL LR / SBEP
RAEVEL Valérie	DREAL LR / SBEP
VIONNET Pierre	DREAL LR / SBEP
WOODSWORTH Simon	Région LR
BOSC-BOSSUT Nadine	Agence de l'eau RM&C
THOMPSON John	CEFE-CNRS
LETOURNEAU Aurélien	CEFE-CNRS
RICHARD Sylvain	ONEMA/Dir8
MOLINA James	CBN Méditerranéen de Porquerolles – Antenne LR
SETZKORN Sylvie	CG 11
GRESSOT Cyril	CG 30
BERNARD Elise	CG 34
ORTIZ Frédéric	DDTM 66

Personnes excusées :

LECAT Gabriel	DREAL LR / SBEP
MARTY Vincent	ONEMA/Dir8
MUTIN Eric	DDTM 34
DURIF Hervé	DDTM 34
DEFERAUDY Edwige	DDT 48
AMIEL-MILHET Vanessa	CG 66

PJ : Version 2 de la note relative aux premiers éléments du diagnostic et du plan d'actions du SRCE – volet trame bleue

- **Actualités - Présentation du calendrier de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE - (S Woodsworth)**

Le Comité de Pilotage Etat - Région du 15 mai 2012 a validé la feuille de route du SRCE (identification d'espaces à enjeu, caractérisation de l'enjeu de ces espaces, recommandations à destination de SCOT, communes... ie à l'attention de toutes les échelles qui mettront en œuvre localement le SRCE, listing d'outils répondant déjà à ces recommandations et identification d'outils existants mais manquants).

Le Comité Régional trame verte et bleue devrait se réunir à l'automne (septembre 2012 ?) pour lancer officiellement la démarche SRCE.

La phase des ateliers départementaux a été décalée à l'automne (octobre-novembre 2012). Il est prévu de lancer l'enquête publique, si possible, avant fin 2012.

Un groupe spécifique Eau, réunion régionale d'information sur l'état d'avancement du SRCE du Languedoc-Roussillon, avec un focus spécifique sur l'élaboration de la trame bleue, sera organisé le 14 septembre 2012 à l'attention des animateurs de SAGE et de contrats de rivière.

Suite à une question sur l'articulation entre la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) et la trame verte et Bleue, il est précisé que les réservoirs de biodiversité de la trame verte du Languedoc-Roussillon seront strictement constitués des éléments réglementaires, ce qui correspond aux aires protégées réglementairement actuellement, soit, environ 4% du territoire terrestre régional.

- **Echanges techniques sur deux indicateurs de l'outil du CEFÉ-CNRS (A Letourneau)**

Pour mémoire, l'outil élaboré par le CEFÉ-CNRS vise à croiser des indicateurs d'enjeux (indicateurs de potentiel écologique) et des indicateurs de pressions pour déterminer la fonctionnalité écologique de certains espaces.

Deux indicateurs de potentiel écologique sont à rattacher au travail du présent GTT : un indicateur aquatique et un indicateur humide, afin d'évaluer la contribution des espaces aquatiques d'une part, et des zones humides et plans d'eau d'autre part, à la fonctionnalité écologique d'une zone.

1- L'indicateur aquatique = indicateur cours d'eau

L'indicateur aquatique fait référence aux cours d'eau. Il correspond à l'intérêt du cours d'eau sur son linéaire par rapport à la surface de la maille (prégnance du cours d'eau). Le CEFÉ étudie alors la densité de cours d'eau dans une maille pour évaluer la contribution des espaces aquatiques à la fonctionnalité écologique.

Le groupe de travail retient 3 catégories de cours d'eau :

- 1/ les cours d'eau à fort intérêt patrimonial ie les cours d'eau qui seront classés en liste 1 au titre de l'article 214-17 du Code de l'environnement et les cours d'eau classés en listes 1 et 2,
- 2/ les autres cours d'eau éligibles à la trame bleue ie les cours d'eau classés en liste 2 et les cours d'eau retenus par le groupe comme importants pour la préservation de la biodiversité,
- 3/ tous les autres cours d'eau ie cours d'eau non éligibles à la trame bleue.

3 scénarios, avec différentes pondérations, sont proposés au groupe de travail.

SCENARIO 1		SCENARIO 2		SCENARIO 3	
tous les cours d'eau éligibles à la trame bleue	P = 1	tous les cours d'eau éligibles à la trame bleue	P = 2	cours d'eau classés en liste 1 et cours d'eau classés en listes 1 et 2	P = 3
autres cours d'eau	P = 0	autres cours d'eau	P = 1	autres cours d'eau éligibles à la trame bleue	P = 2
				autres cours d'eau	P = 1

Le groupe de travail retient le scénario 3, en demandant d'augmenter les contrastes des pondérations. Le scénario 3 permet de prendre en compte tous les cours d'eau et surtout de graduer en 2 catégories les cours d'eau qui sont éligibles à la trame bleue. Il fait ressortir les cours d'eau à fort intérêt patrimonial qui seront classés en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement et qui correspondent aux cours d'eau en très bon état et/ou aux réservoirs biologiques identifiés dans les SDAGE et/ou aux axes grands migrateurs. Ces cours d'eau sont particulièrement intéressants pour évaluer la contribution aquatique à la fonctionnalité écologique d'une zone.

2- L'indicateur humide = indicateur zones humides / plans d'eau
L'indicateur humide est un indicateur hydrologique surfacique.

3 scénarios, avec différentes pondérations, sont proposés au groupe de travail.

SCENARIO 1		SCENARIO 2		SCENARIO 3	
zones humides potentielles	P = 1	zones humides potentielles	P = 1	zones humides potentielles	P = 0
zones humides institutionnellement validées	P = 2	zones humides institutionnellement validées	P = 5	zones humides institutionnellement validées	P = 1
plans d'eau	P = 2	plans d'eau	P = 1	plans d'eau	P = 1

Le groupe de travail écarte le scénario 3.

Le groupe de travail retient finalement le scénario 2 qui présente de gros écarts de pondérations (1 à 5) pour pallier le fait que les zones abritant potentiellement des zones humides sont de grande superficie du fait des larges enveloppes Natura 2000 (notamment les ZPS pour les oiseaux) et des ENS très prédominants dans le département du Gard. Le groupe de travail demande de tester sur le scénario 2 des pondérations de 1 à 7 et de 1 à 10, en fonction du tri qui sera affiner dans le département du Gard concernant les ENS pertinents pour les zones humides.

Remarque : Suite au GTT, après un point d'étape avec le CEFE et le BET Asconit le 22 juin 2012, il est proposé la validation de l'intégration des plans d'eau dans les indicateurs. En fonction du nombre de plans d'eau hors zones humides concernés et des enjeux associés, il sera proposé de maintenir les plans d'eau dans l'indicateur zones humides et/ou d'en faire un indicateur spécifique.

- **Echanges techniques sur les projets de cartes : « sous-trame aquatique » et « sous-trame humide » réalisées par la DREAL à partir de MapInfo (Z Bauchet - V Raevel)**

- Sur les cartes relatives au projet de sous-trame aquatique,

* Sur la carte 1 : « Projets de cours d'eau classés et espaces fonctionnels », le groupe n'a plus de remarques à formuler.

* Sur la carte 2 : « Cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité parmi les projets de cours d'eau non classés », le groupe demande de rajouter le canal du midi car le SCOT du Biterrois l'a rajouté dans la trame bleue et le canal de la Robine dans l'Aude.

- Sur les cartes relatives au projet de sous-trame humide,

* Sur la carte 3 : « Zones humides institutionnellement validées », le groupe n'a plus de remarques à formuler.

* Sur la carte 4 : « Zones abritant potentiellement des zones humides », les ENS du département du Gard ressortent trop. Le Gard doit refaire un tri plus restrictif sur ses ENS pertinents sur les zones humides pour que ce département soit moins en déséquilibre par rapport aux autres départements de la région.

Le groupe rappelle que les cartes seront encore amenées à évoluer et ont une valeur à la date du 18 juin 2012, date de la présente réunion (dernier GTT « Trame bleue - Zones humides »).

- **Echanges sur les préconisations du groupe de travail concernant le volet trame bleue du SCRE (M Chauvel)**

Le premier projet de note (V1) concernant des premiers éléments du diagnostic et du plan d'actions du SRCE – volet trame bleue est balayé en séance. Des observations sont émises par le groupe. La version amendée (V2) suite à ces observations est jointe au présent compte-rendu.

- **Suites à donner**

- Le CEFE travaille sur les scénarios retenus par le groupe concernant les indicateurs cours d'eau et zones humides/plans d'eau.
- La DREAL stabilise les 4 cartes relatives à la trame bleue.
- La DREAL amende la note correspondant à la production du groupe sur des premiers éléments du diagnostic et du plan d'actions du SRCE – volet trame bleue. La nouvelle version (V2) est soumise au membre du groupe pour avis sous 1 mois, afin d'être finalisée et transmise aux animateurs de SAGE et des contrats de rivière lors la réunion du 14 septembre 2012.